

Convocation du **24/09/2024**  
Publication le **04/10/2024**  
Conseillers en exercice : **43**  
Présents : **36**  
Quorum : **22**

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre, Le Trente Septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

N° **10\_300924**

**OBJET : CULTURE,  
EVENEMENTS CULTURELS  
ET PATRIMOINE**

Approbation de l'adhésion à « l'Association Française des Cités de la Céramique ».

**PRESENTS :**

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Hélène JULIEN-TRIC, Monsieur Philippe AMY, Monsieur Andre LEVISSE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Irène DUPLAN, Madame Monique MOISE-HIRMAN, Monsieur Patrice JARQUE, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Brigitte AMOROS, Madame Magali ROUX, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur Jérémie COETTO, Monsieur Jérémie PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Madame Eliette MEZERGUES-MAUTREF, Monsieur Arthur SALONE, Madame Magali GIOVANNANGELI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Monsieur Alexandre LATZ, Monsieur William MIROUX, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Madame Michèle BOUGEAREL, Monsieur Marc ZANARINI formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSES :**

Madame Geneviève MORFIN (donne pouvoir à Madame Danielle MENET), Madame Stéphanie HARKANE (donne pouvoir à Monsieur Alain ROUSSET), Monsieur Franck-Clément CHAMLA (donne pouvoir à Monsieur Laurent GUEDJ), Madame Clémentine FARDOUX (donne pouvoir à Monsieur Alexandre LATZ), Madame Joëlle MELIN (donne pouvoir à Madame Michèle BOUGEAREL), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Monsieur Arthur SALONE), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS)

**Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.**

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20240930-300924\_10-DE  
Reçu le 04/10/2024  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
04/10/2024



**Délibération n°10\_300924 du Conseil Municipal du lundi 30 septembre 2024 (suite)**

**Monsieur Philippe AMY rapporte :**

L'Association Française des Cités de la Céramique a été constituée lors de l'assemblée Générale du 6 Décembre 2003 par des élus des villes françaises, réunis par Monsieur Fred SINGLE, Maire de Moustiers, ayant en charge de mettre en œuvre ce projet.

Cette association a pour vocation :

- la mise en réseau national des villes, communes ou collectivités territoriales où s'est historiquement développée une activité céramique,
  - la promotion et l'échange dans les domaines culturel, touristique, pédagogique, notamment par le soutien et l'encouragement aux différentes démarches de formation, économique et de création,
  - l'analyse prospective des activités soutenues,
  - la valorisation du patrimoine et des savoir-faire,
  - le développement des échanges à l'échelle nationale et internationale,
- toute autre activité qui sera prévue dans le règlement intérieur.

L'association est ouverte à toutes les collectivités justifiant d'une tradition céramique, d'une production encore active et d'un lieu de représentation ou d'exposition de la production ancienne ou contemporaine.

Aussi, la Ville d'Aubagne souhaitant soutenir cette initiative, envisage d'adhérer à cette association. Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 10 centimes par habitant, plafonné à 1.000 euros (mille euros).

Cette délibération propose d'adhérer à l'Association Française des Cités de la Céramique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**VU** les statuts approuvés par les membres fondateurs,

**VU** le procès verbal de l'Assemblée Générale constitutive de la l'Association Française des Cités de la Céramique,

**VU** l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : d'ADHERER à l'Association Française des Cités de la Céramique,

**ARTICLE 2** : d'AUTORISER Monsieur le Maire à régler la cotisation figurant à l'article 6 des statuts, soit 1.000 euros (mille euros),

**ARTICLE 3** : d'INSCRIRE au Budget la dépense correspondante,

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20240930-300924\_10-DE  
Reçu le 04/10/2024  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
04/10/2024



**Délibération n°10\_300924 du Conseil Municipal du lundi 30 septembre 2024 (suite)**

**ARTICLE 4** : de DESIGNER Monsieur le Maire ou un de ses représentants, pour siéger au sein de cette association.

**ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20240930-300924\_10-DE  
Reçu le 04/10/2024  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
04/10/2024

